



DU « COLLÈGE » ... AU « COLLÈGE »

Je suis un ancien des « Cours Complémentaires » Carnot, aujourd'hui « Collège », et du « Collège, actuel « Lycée Amiral de Grasse ».

A ces titres, je fais partie de l'A.L.A.G. : Ami(e)s du Lycée Amiral de Grasse, à l'instigation d'Alexandre MARTIN, et de l'Amicale des Anciens de Carnot que je préside.

L'évolution de ces deux établissements de l'enseignement public au fil du temps, et de leurs dénominations successives, présente quelques analogies...

L'école Carnot, à l'origine « Maison d'école pour les garçons » lors de son inauguration le 1^{er} octobre 1882, devient « École publique de garçons », plus tard agréementée d'un Cours Supérieur, puis de Cours Complémentaires ; elle acquiert ensuite le nom de « Collège d'Enseignement Générale » et enfin de « Collège d'Enseignement Secondaire ».

En fait, pour de nombreux grasseois, c'était, et c'est encore tout simplement « Carnot », car on « allait à Carnot » tout comme on « allait à la fleur » récolter le jasmin.

L'histoire de l'ancien « Collège » a suivi pour sa part une voie promotionnelle du même ordre jusqu'à son appellation de « Lycée Amiral de Grasse ».

A cet effet, je vous propose un texte, résumant sa naissance problématique, inspiré de l'ouvrage : « GRASSE » (Paul SÉNÉQUIER, 1902, Laffitte Reprints, Marseille, 1977).

Son histoire, riche en controverses et affrontements de tous ordres, est fort bien relatée par cet auteur, même si les mentalités et les comportements d'un passé somme toute peu lointain ont de quoi surprendre...

Son origine, des plus modestes, remonte au XVI^e siècle ; il n'est alors doté par le « Conseil Général de la Communauté » que de trois classes. Cette même assemblée en confia la gestion aux religieux de l'Oratoire, décision à l'origine d'une vive polémique chez les grasseois dont une partie se rangea aux côtés de l'autorité diocésaine (hostile aux Oratoriens assurant un peu partout l'instruction publique, et bénéficiant en retour de faveurs pontificales et royales).

Le devenir du Collège demeurait aléatoire, d'où la décision, le 14 octobre 1714 du Maire Premier Consul, d'informer le Conseil Général de la Communauté d'une réorganisation d'autant plus indispensable, qu'un des deux prêtres en fonction était décédé et le second appelé à d'autres charges.

On nomma quatre « régents » (professeurs de Collège Communal) à la « dispute » (concours), percevant des allocations de quarante à deux cents livres.

Dès l'année suivante, Monsieur de SARTOUX, Maire Premier Consul, ému de « l'imperfection » du Collège, obtint son aménagement, fort de huit régents, toujours chez les Oratoriens, et le 22 janvier 1716 la nouvelle institution ouvrait ses portes.

La contestation, permanente bien que discrète, se transforma alors en un véritable soulèvement dirigé par l'Évêque en personne ; les Oratoriens, face à cette levée de boucliers, se désistèrent, et le Conseil, réuni à l'Hôtel de Ville bientôt envahi par les émeutiers, ne put qu'entériner le renoncement des religieux.

Ce coup d'arrêt à l'essor du Collège n'empêcha nullement l'Évêque, encouragé par la tournure des événements, de monter en chaire à la Pentecôte 1716, afin de dresser les citoyens les uns contre les autres, et obliger ainsi le Maire à se barricader chez lui.

Les choses restèrent en l'état jusqu'au 17 juillet 1763 où l'on traita de nouveau avec les Pères de l'Oratoire ; mais le nouvel Évêque, invoquant un vice de forme lors du vote, en appela au Supérieur des Oratoriens qui refusa son autorisation.

Pourtant, le 28 avril 1765, une nouvelle délibération, en règle cette fois, aboutit à un accord ; les protestations reprirent de plus belle et les Oratoriens se retirent.

La Conseil Municipal, le 1^{er} janvier 1792, vota l'ouverture immédiate du Collège dans le local des « ci-devant Pères de l'Oratoire » transféré en 1798 à la Maison de la Prévôté (où sont administrés les biens de l'Evêché), puis au rez-de-chaussée de l'Hôte de Ville, avant d'occuper la Maison de la Commune, au 17 rue Tracastel.

L'établissement comprenait six classes, et la distribution des prix se déroulait toujours dans la « ci-devant église de l'Oratoire ».

L'achat du local FARGEON en 1821, pourvu d'une annexe importante en 1878, assura au Collège une assise et une existence plus confortables et plus sereines...

- Cet aperçu historique trouve son indispensable complément et sa mise à jour dans l'ouvrage de notre Président honoraire Alexandre MARTIN : « Du Collège Communal... au Lycée Régional Amiral de Grasse 1909-2009 » (Ed.TAC-Motifs des Régions).
- Ainsi que l'a souligné Simon GUÉRIN, Président de l'A.L.A.G., lors de la dernière Assemblée Générale, les retrouvailles du « Centenaire » ont permis d'évaluer l'attachement des Anciens à leur « bahut » et à certains enseignants aux personnalités marquantes.
- « Les souvenirs récents qui ont le respect des anciens s'effacent devant eux » (Pierre DAC).

Jean-Pierre BAGNIS

(Octobre 2009)